



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre AILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER  
**Boussières :** M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMALLE (à partir du rapport 4.2) Busy : M. Philippe SIMONIN  
**Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) Champagny : M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2)  
**Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucou : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3)  
**Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2)  
**Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH  
**Torpes :** M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

**Etaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel MOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE  
**Champoux :** M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET  
**Montferrand-le-Château :** Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Routelle : M. Claude SIMONIN  
**Saône :** Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** M. Marcel FELT

#### Procurations de vote :

**Mandants :** H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

**Mandataires :** F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRER, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2012/001912

Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles

## **CRR - Partenariat entre le CRR, la Rodia et le Bastion autour de l'enseignement des musiques actuelles**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**  
**Commission : Culture, Tourisme, Sports**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2012 et PPIF 2013-2017 Budget annexe CRR « Actions pédagogiques »	Montant de l'opération : 20 000 €
<b>Sous réserve du vote du BP2013 et du PPIF 2013-2017</b>	

### Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, un partenariat a été formalisé avec le Bastion et la Rodia afin de structurer un schéma global de formation autour des musiques actuelles et de conforter le très jeune département « Musiques Actuelles » du CRR.

Ce Département « Musiques Actuelles » est donc en construction, il s'agit maintenant d'intégrer de nouvelles disciplines au Conservatoire et de poser les bases du partenariat avec les structures associées dans le domaine : le Bastion (association de pratique des musiques amplifiées) et la Rodia (SMAC de Besançon).

Ce partenariat se positionne sur la pédagogie, la mise à disposition de locaux et l'action culturelle (stages, master-class, rencontres d'artistes). Et fonctionne grâce à l'attribution annuelle d'une subvention attribuée annuellement au Bastion et à la Rodia.

Ce rapport présente un bilan de la première année de ce partenariat et pose les bases et perspectives des années futures, notamment l'attribution de subvention : 15 000 € à la Rodia et de 5 000 € au Bastion.

## **I. Bilan de la convention 2011-2012**

### A/ Collaboration avec la Rodia

#### **1. Une réflexion commune**

Dans une période de préfiguration, la collaboration avec la Rodia se résume aujourd'hui à une concertation qui vise à organiser les principes du partenariat et les actions communes visées :

- circulation des publics,
- cohérence des offres de formations et des actions proposées sur l'agglomération,
- mutualisation des moyens.

#### **2. Le Big Band de jazz**

Le département « Musiques Actuelles » comporte deux pôles : le pôle MAA (Musiques Actuelles Amplifiées) et le pôle jazz. Le pôle MAA étant en construction, seul le pôle jazz (en particulier le Big Band de jazz) est actuellement en mesure de proposer des concerts de qualité. Cet orchestre devrait avoir la possibilité de se produire au moins une fois par an à la Rodia.

## B/ Collaboration avec le Bastion

### **I. Une réflexion commune**

Le Bastion coordonne depuis quelques années « Piston », un dispositif d'accompagnement des groupes amateurs avec de nombreuses structures partenaires. Le nouveau département « Musiques Actuelles » souhaite développer une offre de formation complémentaire et non concurrentielle en se positionnant dans un premier temps sur des formations individuelles régulières et des formations ponctuelles destinées aux groupes.

### **2. Les actions communes réalisées**

Les actions communes réalisées sont les suivantes :

- mise en place d'ateliers Basse-Batterie destinés aux groupes amateurs,
- accueil des ateliers musiques actuelles du Conservatoire.

## **II. Perspectives de partenariat**

Les actions envisagées avec la Rodia sont :

- l'organisation par la Rodia de rencontres d'artistes destinées aux élèves du conservatoire (« Sorties de chantier », rencontres avec « l'artiste associé » de la Rodia...),
- des actions pédagogiques organisées par la Rodia (conférences, formations à la scène (technique)),
- la restitution des projets personnels des élèves de 3<sup>ème</sup> cycle,
- la création, avec un artiste ou un groupe invité réunissant des élèves du Conservatoire à des musiciens amateurs,
- l'accueil de concerts d'élèves.

Les actions envisagées avec le Bastion sont :

- l'accueil de cours et ateliers du Conservatoire, en particulier dans la période de septembre à décembre 2012,
- des répétitions dans les locaux du Bastion des élèves du département (préparation du projet personnel),
- l'accentuation des actions pédagogiques ponctuelles destinées aux groupes amateurs.

## **III. Le partenariat 2012-2013**

### A/ Périodicité de la convention

L'activité des différentes structures est régulée sur la notion de saison (année scolaire) alors que les demandes de subvention concernent l'année civile. Les partenaires s'entendent donc sur l'idée que la subvention attribuée en 2012 concerne la saison 2012-2013, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2012 à début juillet 2013.

### B/ Activités concernées par le partenariat

Il paraît plus logique de créer lors de la rédaction de la convention, un article regroupant les activités communes aux trois structures sans séparation, écueil de la précédente convention.

Les différents volets du partenariat sont :

- environnement de la scène :
  - accueil de restitution de travaux d'élèves (concert d'élèves...),
  - travaux de répétitions montées,
- rencontres et découvertes de l'environnement socio-professionnel :
  - sorties de chantiers
  - conférences
  - découvertes d'artistes
  - découvertes de l'environnement socio-professionnel
- création : les trois structures proposeront une création qui regroupera des musiciens amateurs et élèves du Conservatoire (ce dernier assumant l'encadrement pédagogique). Cette création sera l'occasion d'inviter un groupe ou un artiste pour superviser le travail,
- mutualisation des moyens techniques : le Bastion accueille dans ses locaux des élèves du conservatoire pour des ateliers de pratiques collectives et autres actions pédagogiques destinées aux groupes amateurs,
- actions pédagogiques destinées aux groupes amateurs : les trois structures proposent des actions pédagogiques aux groupes amateurs (basse / batterie, utilisation des pédales...). Ces formations pourront se dérouler dans les trois structures.

Les trois partenaires réaliseront au préalable un programme des actions visées dans la période de la convention à annexer à la demande de subvention.

Pour l'année scolaire 2012-2013, il a été décidé que la Rodia ouvre ses espaces pédagogiques et scéniques pour plusieurs actions détaillées dans la convention 2012-2013 dont :

- 1 concert du Pôle jazz du CRR (Big Band + atelier jazz),
- 1 concert « création » des élèves du CRR,
- 3 rencontres d'artistes,
- des conférences,
- des stages thématiques d'informations socio-professionnelles.

#### C/ Subvention

Afin d'atteindre tous ces objectifs et de conforter le partenariat et le développement de l'enseignement des musiques actuelles, les partenaires ont formulé des demandes de subventions :

- 20 000 € pour la Rodia,
- 7 000 € pour le Bastion.

Il est rappelé qu'en 2012, les subventions octroyées s'élevaient à :

- 15 000 € pour la Rodia,
- 5 000 € pour le Bastion.

**Il est proposé de maintenir le montant des subventions à leur niveau de 2012.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :**

- attribue, dans le cadre de l'enseignement des Musiques Actuelles :
  - une subvention d'un montant de 15 000 € à la Rodia,
  - une subvention d'un montant de 5 000 € au Bastion,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2012-2013 correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme  
Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Le Président Contrôle de légalité

Reçu le 27 NOV. 2012

## Convention de partenariat 2012-2013 - Musiques actuelles

### **Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 novembre 2012, La City - 4, rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON Cedex, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon (CRR),

### **Et :**

La Régie Autonome Personnalisée, la Rodia, représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel COMBY, agissant en vertu de ....., 4, avenue Chardonnet - 25 000 BESANCON,

### **Et :**

L'association le Bastion, représentée par son Président, Monsieur David DEMESMAY, agissant en vertu de ....., 6, avenue Arthur Gaulard - 25 000 BESANCON,

### Préambule

Le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon est un établissement d'enseignement artistique spécialisé Musique, Danse et Art Dramatique. Il accueille plus de 1 600 élèves et étudiants au sein de cursus traditionnels (hors temps scolaire) et à Horaires Aménagés. 96 professeurs d'esthétiques variées prodiguent les enseignements individuels et collectifs. Plus de 120 manifestations (concerts, auditions, master-class, conférences...) sont organisées par an. Soucieux de proposer une offre pédagogique, artistique, scénique, riche et diversifiée, le CRR collabore avec les acteurs culturels bisontins et met en place dès cette rentrée un cursus jazz-musiques actuelles. Lieu de transmission, de production, de création et de diffusion, le CRR forme ainsi des amateurs de qualité, des spectateurs avertis et des futurs professionnels.

La Rodia, labellisée scène de musiques actuelles (SMAC), régie autonome personnalisée (RAP) de la Ville de Besançon, a ouvert ses portes en janvier 2011. Son projet artistique s'articule autour de trois missions : la diffusion, l'accompagnement des pratiques et l'élargissement des publics. En matière d'accompagnement, la Rodia se positionne sur la formation à la pratique scénique et la création artistique.

L'association le Bastion possède deux activités. La première concerne la formation et l'accompagnement des groupes locaux. Élaboré sous forme d'un parcours d'encadrement régulier des musiciens, ce dispositif nommé « Piston » existe depuis 2009. Cinquante musiciens ont depuis bénéficié de ce dispositif. Une dizaine d'intervenants sont sollicités par an représentant une soixantaine de journées de formation. La deuxième activité concerne la gestion de locaux de répétition musicale. Elle est ouverte aux 650 adhérents, représentant 220 groupes et 18 000 heures de répétition à l'année.

Ces trois acteurs culturels souhaitent mettre en place un schéma de formation pour les musiques actuelles et élaborer différents projets artistiques et culturels en commun. La présente convention permet d'établir ces objectifs et de préciser le partenariat entre ces trois acteurs.

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet**

La présente convention prévoit les modalités de fonctionnement et les objectifs du partenariat établis entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, via son Conservatoire à Rayonnement Régional (coordinateur de la convention), la Rodia et le Bastion.

Les objectifs attendus sont la mise en place d'un dispositif global de formation en musiques actuelles amplifiées ainsi que l'élaboration et la concrétisation des projets artistiques et culturels conçus en commun. Cette convention devra également faciliter et permettre l'ancrage des parcours et cursus de formation des musiciens, danseurs et comédiens du CRR dans les réalités artistiques et scéniques spécifiques aux amateurs et aux futurs professionnels.

#### **Article 2 - Engagements**

Le Conservatoire à Rayonnement Régional assure l'enseignement théorique et technique (culture, voix et instruments) propre au département « Musiques Actuelles Amplifiées » et organise les actions artistiques & culturelles et la communication en lien avec les partenaires cités dans cette convention.

Pour l'année scolaire 2012-2013, l'offre pédagogique du département « Musiques Actuelles Amplifiées » comprend les disciplines suivantes :

- l'enseignement théorique (écriture et arrangement, harmonisation, composition, histoire des musiques actuelles...),
- l'enseignement du jazz (big bang, atelier d'improvisation jazz...),
- l'enseignement de la MAO (musique assistée par ordinateur), de la batterie et des ateliers percussions musiques actuelles,
- l'enseignement du chant (ou technique vocale) spécialisé dans les musiques actuelles et de la basse électrique,
- l'enseignement de la batterie,
- l'enseignement de la guitare électrique

Pour cela, le Grand Besançon a recruté un professeur d'enseignement artistique « Musiques Actuelles » en charge de la coordination du département « Musiques Actuelles Amplifiées ». D'autres enseignants ont également été recrutés en vue d'assurer les spécialités citées ci-dessus.

La Rodia, par le biais de ses missions (diffusion, création et formation professionnelle), organise des stages et élabore un programme de résidences d'artistes, en intégrant notamment la participation des élèves du Conservatoire à ses actions, selon des conditions à préciser et valider par le Comité de suivi.

Le Bastion se positionne sur la formation des groupes amateurs. L'association accueillera, d'un commun accord, dans ses locaux, des actions pédagogiques dispensées par le Conservatoire, à savoir les pratiques collectives en musiques actuelles amplifiées.

Pour cette année scolaire 2012-2013, les partenaires conviennent de réaliser les actions suivantes :

- la conception et l'élaboration d'une « Création » entre les élèves du CRR, les musiciens du Bastion et les artistes invités de la Rodia, prolongée par la programmation d'un ou plusieurs concerts pouvant être planifiés notamment à l'Auditorium du CRR et à la Rodia,
- la participation des élèves du CRR aux Actions Artistiques et Culturelles proposées par la Rodia (rencontres, conférences thématiques, stages et master-classes),
- la programmation de soirées thématiques spécifiques avec restitution des ateliers de pratiques collectives (lieux des représentations à définir entre les trois partenaires).

L'ensemble de ces actions sera précisé dans une note annexe à cette convention et déterminé par l'ensemble des parties.

### **Article 3 - Organisation et suivi**

Pour coordonner ce partenariat et définir les projets, un comité de pilotage sera constitué de :

- Didier VADROT (Directeur adjoint), Sylvie THOMAS (référént, Chargée des Actions Artistiques & Culturelles et de la Communication) et Frédéric COPPOLA (Professeur Coordinateur Pédagogique du Département « Musiques Actuelles ») pour le Conservatoire,
- Emmanuel COMBY (Directeur) et Philippe ANGELOT (Chargé des Actions Culturelles) pour la Rodia,
- David DEMESMAY (Président) pour le Bastion et Florian DANTAN (Directeur).

Le comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an. Ces réunions seront initiées et pilotées par le référént CRR. D'autres rencontres pourront être proposées autant de fois que nécessaire et par l'ensemble des parties constituant cette convention.

Lors de la réunion bilan, le comité de pilotage se concertera sur les perspectives à donner à ce partenariat tripartite pour l'année suivante.

Pour accompagner les projets, un comité de suivi est constitué par les référénts de chaque structure :

- Frédéric COPPOLA, Professeur Coordinateur Pédagogique, responsable du Département « Musiques Actuelles » du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
- Sylvie THOMAS, Chargée du Pôle Développement Artistique & Culturel et Communication,
- Florian DANTAN, administrateur au Bastion,
- Philippe ANGELOT, Chargé des Actions Culturelles de la Rodia.

Le comité de suivi se réunira autant de fois que nécessaire.

### **Article 4 - Durée**

La présente convention est établie pour la durée de l'année scolaire 2012-2013.

### **Article 5 - Communication**

Le Conservatoire du Grand Besançon, la Rodia et le Bastion assureront la communication des projets. Les parties s'engagent à mentionner les noms et logos des partenaires dans leurs différents supports de communication respectifs (brochures, flyers, programmes...) et dans les documents qui pourront être édités spécifiquement. Les parties s'engagent à respecter les chartes graphiques des différents partenaires.

Une partie du budget des subventions pourra être utilisée si nécessaire.

### **Article 6 - Conditions financières**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à verser :

- une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) au Bastion, en une seule fois sur son compte bancaire à la signature de la convention,
- une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) à la Rodia, en une seule fois sur son compte bancaire et à la signature de la convention.

Le Bastion s'engage à mettre à disposition à titre gratuit les locaux nécessaires aux actions pédagogiques envisagées.

Les actions pédagogiques et culturelles organisées par la Rodia et proposées au CRR restent non-payantes à l'exception des actions « hors piste » concernant des stages professionnalisants.

## **Article 7 - Dispositions particulières de contrôle**

La Rodia et le Bastion s'engagent à faciliter le contrôle effectué par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sur le respect des bases du partenariat prévu dans cette convention.

Des bilans d'activités seront rédigés respectivement par la Rodia et le Bastion et seront soumis au comité de suivi au plus tard le 10 mai 2013.

L'absence totale ou partielle du respect des engagements prévus dans la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- le cas échéant, la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées.

## **Article 8 - Assurances**

Les signataires de la présente convention déclarent avoir contracté toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la présente convention.

## **Article 9 - Modification**

Toute modification concernant le contenu et le déroulement de l'action devra faire l'objet d'une information et d'une concertation préalable entre les parties.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **Article 10 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par la Rodia ou le Bastion, des engagements inscrits dans la présente convention, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pourra résilier de plein droit la convention, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

## **Article 11 - Litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le.....

Pour l'Association Le Bastion,  
Le Président,

David DEMESMAY

Pour La Rodia,  
Le Directeur,

Emmanuel COMBY

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET